

12.2. FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPUI À LA FQM

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M \$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Pie demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec;

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, à la députée de la circonscription de Saint-Hyacinthe, Mme Chantal Soucy, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

De : Communications FQM <communications@fqm.ca>

Envoyé : 14 novembre 2024 10:37

À : Dominique St-Pierre <d.st-pierre@villest-pie.ca>

Objet : FQM | Facture de la Sûreté du Québec, lettre au ministre Bonnardel et projet de résolution



Aux préfètes et préfets, mairesses et maires, de même qu'aux directrices et directeurs généraux des municipalités et des MRC.

Objet : Facture de la Sûreté du Québec, lettre au ministre Bonnardel et projet de résolution

Chers membres,

Alors que les municipalités ont reçu leur facture pour les services de la Sûreté du Québec, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), constate, comme plusieurs d'entre vous, que la médiane des hausses de prix s'établit à 5,3 %, soit un niveau largement supérieur à l'inflation et à nos attentes. Beaucoup d'entre vous s'interrogent sur la gestion du service et la justification de cette hausse des coûts; questionnement que nous partageons.

Ainsi, j'ai transmis au ministre de la Sécurité publique, François Bonnardel, une lettre dans laquelle je lui propose de confier un mandat d'analyse à une firme externe, sur la gestion de la Sûreté du Québec, à l'instar du mandat effectué sur les sociétés municipales de transport en commun, et qui a permis d'identifier des économies de centaines de millions de dollars. De plus, je lui demande de conserver l'application de prix plafond et plancher quant à l'augmentation des factures, comme celle de la formule transitoire. Vous trouverez cette lettre en cliquant [ICI](#).

C'est plus de 438 M\$ que les municipalités vont payer en 2025 pour les services de la Sûreté du Québec. Au regard de ces augmentations de coûts inconsidérées, nous vous demandons d'adopter, le plus rapidement possible, le projet de résolution, que vous trouverez [ICI](#).

C'est avec le plus grand nombre de résolutions que nos voix seront entendues par le gouvernement du Québec.

Je vous remercie de votre appui.

JACQUES DEMERS
Président
Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog



1134, Grande Allée Ouest, RC 01
Québec (Québec)
G1S 1E5

Sans frais 1 866 951-3343



[FQM.ca](http://fqm.ca)

AVIS IMPORTANT: Ce courriel est strictement réservé à l'usage de la (des) personne(s) à qui il est adressé et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Toute divulgation, distribution, copie, ou autre utilisation par une autre personne est strictement prohibée. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez s'il vous plaît communiquer immédiatement avec l'expéditeur et détruire le courriel sans en faire de copie sous quelque forme.

Me [désinscrire](#) de ce type de communication de la FQM.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5

T 418 651-3343
Sans frais 1 866 951-3343
F 418 651-1127

fqm.ca

Le 11 novembre 2024

Monsieur François Bonnardel
Ministre de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Objet : Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2025

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez déjà, les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2025.

Si la médiane des augmentations s'établit à 5,3%, vous conviendrez que plusieurs municipalités subissent des hausses de coûts beaucoup plus importantes, voire dans certains cas, très importantes.

Lors de la dernière négociation qui a mené à l'établissement de la nouvelle formule en 2019, les autorités de votre ministère nous avait assuré qu'il en résulterait des augmentations d'environ 3% par année et qu'une telle majoration mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont actuellement annoncées.

2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage 50-50 de la facture de la Sûreté du Québec et les municipalités. Cette période a permis jusqu'en 2024 de mettre un terme aux situations où les municipalités subissaient des hausses considérables et inattendues. Le règlement sur la Somme payable entré en vigueur en 2020 étale les augmentations liées à l'évaluation la moyenne des six dernières années et la période transitoire était caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7% et d'un plancher à 2%, une mesure généralement acceptée qui n'a pas occasionné de coût supplémentaire pour le gouvernement.

Le niveau global de satisfaction manifesté ces dernières années par les intervenants gouvernementaux et municipaux démontre l'importance des mesures équilibrées dans ce genre de dossier.

Or, à la lumière des données dont nous venons de prendre connaissance, je crains un changement d'attitude, et ce pour plusieurs raisons. En premier lieu, j'ai déjà fait référence au taux d'inflation. Au moment où celle-ci est nettement à la baisse, il y aurait lieu de revoir la période de calcul inscrite au règlement.

Ensuite, il y a lieu de poser des questions sur les coûts et certains choix de gestion de la Sûreté du Québec.

D'abord, ni les municipalités ni la FQM n'ont d'influence sur le contenu de la convention collective régissant les policiers de la SQ. Or, selon les informations disponibles, il appert que le gouvernement a été très généreux relativement aux conditions de travail de ces derniers. Il s'agit là d'un choix qui relève du Gouvernement, il lui revient donc d'en assumer le coût.

Par ailleurs, les médias ont rapporté une situation qui laisse croire que le temps supplémentaire des policiers n'est peut-être pas géré avec la rigueur qui s'impose, ce qui évidemment ajoute une pression importante sur le coût global du service facturé aux municipalités. Il est aussi possible de croire que ce n'est pas la seule question dont la gestion pourrait être déficiente.

À cet égard, nous nous interrogeons sur la façon dont les postes sont pourvus dans nos territoires. En effet, comment peut-on les desservir convenablement en faisant autant appel au temps supplémentaire et avec autant de postes non comblés? Un service de police efficace demande de la stabilité et une action communautaire développée de longue haleine. Or, la situation actuelle ne peut qu'engendrer une perte de qualité de service et des coûts plus importants. Cela est encore plus vrai avec les nouveaux phénomènes tel que l'itinérance et la nouvelle criminalité observés chez plusieurs de nos membres avec notamment l'arrivée des gangs de rue.

Il ne s'agit que de quelques exemples de déficiences de la qualité de la gestion de la Sûreté perçus par nos membres et qui exigent une réaction certaine.

Récemment, la ministre des Transport a mandaté une firme externe pour analyser la qualité de la gestion des sociétés municipales de transport. L'entreprise mandatée aurait trouvé des pistes de solution pour économiser plusieurs centaines de millions

de dollars. Devant la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec depuis de nombreuses années, il nous apparait qu'il est temps de mener un exercice identique quant à gestion de cette dernière.

Nous vous demandons donc de nommer une telle entreprise indépendante pour déterminer pourquoi le coût de cette organisation ne cesse de croître et proposer des solutions telles que celles proposées aux sociétés de transport municipales.

D'ici à ce qu'un tel examen soit fait, nous vous demandons de conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme lors de la période transitoire.

Un des objectifs fondamentaux de l'ensemble de cette réforme était de mettre fin aux variations trop importantes et de permettre la prévisibilité des coûts et cette modification permettrait d'éviter le problème que l'on connaît présentement.

Notre démarche se veut constructive et j'aimerais vous rencontrer rapidement à ce sujet.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à nos demandes et vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Jacques Demers
Président
Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

c. c. membres de la Fédération québécoise des municipalités.

PROJET DE RÉSOLUTION

Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé que la municipalité de (inscrire le nom de la municipalité) demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de (inscrire le nom de la circonscription et le nom du député), à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adresse de François Bonnardel : ministre@msp.gouv.qc.ca

Adresse de Johanne Beausoleil : johanne.beausoleil@surete.qc.ca

Adresse de Jacques Demers : info@fqm.ca